

a porté les mains à son nez dans un geste qui ne laisse aucun doute sur l'interprétation à lui donner. Le secrétaire d'État a fermé les yeux.

L'hon. M. Pelletier: Ils sont trop brillants.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà la première interpellation intelligente.

Une voix: Personne ne la comprend.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je fais remarquer au ministre que, lorsqu'il a permis à la Compagnie des jeunes Canadiens...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler à l'honorable représentant, d'abord, qu'il doit s'adresser à la présidence et, ensuite, qu'il est une heure et que je dois quitter le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à deux heures.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Au moment de l'ajournement, monsieur, je passais en revue l'exposé des faits que renferme l'important dossier relatif à la Compagnie des jeunes Canadiens et à la subversion dans la province de Québec, dossier transmis par l'homme éminent qu'est le maire de Montréal et par M. Saulnier, son adjoint en chef. Ledit exposé a été présenté au gouvernement en novembre 1969 et c'est aux deux personnes susmentionnées que l'on attribue en grande partie aujourd'hui le mérite d'avoir démontré la nécessité des mesures à prendre. Elles ont dressé un dossier complet d'actes criminels inouïs, provoqués dans le monde entier et pourtant aucune mesure n'a été prise alors.

Le dossier établissait sans l'ombre d'un doute l'existence dans la province de Québec de forces révolutionnaires actives, à tendance communiste, dirigées par le FLQ. En outre, il révélait que certains membres de la Compagnie des jeunes Canadiens participaient à des activités révolutionnaires, y compris la propagande, l'organisation de manifestations, des voyages à Cuba et autres choses de ce genre. Les renseignements que renferme ce dossier ne représentent qu'un bref résumé de la situation et le maire et M. Saulnier font savoir que la force policière de Montréal mettrait à la disposition du gouvernement tous les rapports sur les enquêtes qu'elle avait menées. Autrement dit, ce qu'on a déposé ne représentait que la partie dévoilée de l'iceberg que constituaient les activités d'une société secrète révolutionnaire.

Je vais donner lecture de certains autres renseignements que renferme ce document, car on cherchait alors à obtenir la création d'une commission royale. Si on avait accédé à cette demande, une commission royale d'enquête aurait dévoilé des faits qui auraient donné lieu à l'assurance raisonnable que les terribles événements qui se sont déroulés depuis dix ou douze jours, les enlèvements du diplomate britannique et de l'honorable Pierre Laporte, n'auraient peut-être pas eu lieu. Voici certaines

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

observations faites par des gens de la Compagnie des jeunes Canadiens rémunérés à l'aide des deniers publics, des contributions de l'État à cet organisme:

On n'a pas déployé assez de force en s'attaquant au colonialisme d'Ottawa... Il nous faut maintenant attaquer les institutions fédérales comme nous l'avons fait pour l'entreprise de Murray Hill.

Il est absolument normal que les révolutionnaires se retrouvent dans la violence et l'illégalité.

Plus loin, on compare l'organisation aux Black Panthers. Il y a même des photographies des mécréants. Ils se distinguent tout à fait comme un bâtiment extérieur dans le brouillard d'une prairie de l'Ouest. On ne peut pas ne pas les remarquer.

J'ai ici un certain nombre de documents imprimés grâce au matériel de la Compagnie des jeunes Canadiens, exhortant les Québécois à s'armer et représentant des mitraillettes et d'autres accessoires révolutionnaires. La marche des 15,000 sur l'Université McGill, organisée par Stanley Gray, est citée comme une des réalisations de la révolution. S'il faut en croire un journal, je crois qu'il figure parmi ceux qu'on a cueillis ce matin. Ensuite, il y a tout un calendrier de méthodes de rébellion et de destruction. Le gouvernement n'en a pas pris connaissance. Le premier ministre (M. Trudeau) n'en savait rien.

L'hon. M. Hees: Il s'est contenté de se boucher le nez.

Le très hon. M. Diefenbaker: La chose m'étonne, car M. Saulnier a dit lui en avoir parlé à plusieurs reprises. Le Document n° 10 du présent dossier indique la façon d'agir en ce qui concerne la police, gas lacrymogènes et manifestations violentes. On y signale l'importance de mettre sur pied des organismes en vue de troubler l'ordre dans tous les domaines où il y a moyen de susciter le désordre. On y trouve des instructions détaillées, avec graphiques, sur la façon de fabriquer des bombes à la dynamite et des précisions sur la guérilla dans les forêts du Québec, au cas où elle s'avérerait nécessaire. Une liste de matériel pour les effectifs de combat y figure et le document signale la publication d'une liste de matériel pour les combattants du maquis, que tous les membres des équipes de maquisards doivent utiliser. De telles déclarations auraient suffi pour inculper ces délinquants du crime de sédition, mais on n'a pris aucune mesure. Vallières, l'un des hommes arrêtés aujourd'hui, est mentionné dans le dossier. Voici une déclaration de Vallières:

• (2.10 p.m.)

La stratégie révolutionnaire est l'organisation consciente de la violence... des masses opprimées par le capitalisme.

Puis il dit:

Nous vivons une époque de violence provoquée par les Anglais et les fédéralistes.

Nous devons combattre la violence par la violence.

Puis viennent ces avertissements qui concernent non pas les événements de ces derniers jours, mais qui datent de l'année dernière.

Nous prendrons le temps de nous préparer et, lorsque nous frapperons, nos coups seront si puissants que l'ennemi ne s'en relèvera pas.

Monsieur l'Orateur, voilà le plan révolutionnaire du FLQ. On a aussi publié des instructions détaillées, sous forme de brochure, sur la manière de cultiver la mari-